

■ **Philip Morris Products S.A., succursale d'exportation de Neuchâtel**, à Neuchâtel (FOSC du 15.11.2001, p. 9005). Les pouvoirs de Perrinjaquet André Arnold sont radiés. Procuration collective à deux a été conférée à Meuli François, de Nufenen, à Walchwil.
Journal no 947 du 16.04.2002
(00438636 / CH-645.1.009.274-2)